

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4045-2018

ÉTAPE 3 Fixation des tarifs et conditions

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

TARIFS ET CONDITIONS DE SERVICE D'HYDRO-
QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)
POUR L'USAGE CRYPTOGRAPHIQUE APPLIQUÉ
AUX CHAÎNES DE BLOCS

HYDRO-QUÉBEC En sa qualité de Distributeur
Demanderesse

-et-

LE REGROUPEMENT CREE, constitué de :
LA PREMIÈRE NATION CRIE DE WASWANIPI et LA
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TAWICH,
une entité entièrement propriété de la Première
Nation Crie de Wemindji par une société de gestion
Intervenantes

DOCUMENT DÉPOSÉ PAR LE REGROUPEMENT CREE :

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Document d'appel de propositions A/P 2019-01 (Attribution d'un bloc de 300 MW de puissance et d'énergie associée en service non ferme aux consommateurs d'électricité pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs), 5 juin 2019, <https://www.hydroquebec.com/chaines-de-blocs/processus-selection/documents-formulaires.html> et https://www.hydroquebec.com/data/chaines-de-blocs/pdf/document-appel-propositions-ap-2019-01_050619.pdf .Extrait. [Souligné en caractère gras par nous]

4.4 Communications avec les soumissionnaires

Toute question ou demande relative à l'Appel de propositions doit obligatoirement être transmise au Représentant officiel électroniquement via le site Web du Distributeur à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/chaines-de-blocs/>

*Le Distributeur s'engage à **répondre aux questions qui lui sont adressées par un soumissionnaire inscrit au sens de l'article 4.2, pourvu que ces questions lui aient été soumises au plus tard à la date indiquée à l'article 4.1.** Les réponses aux questions sont fournies par écrit et transmises par voie électronique au soumissionnaire ayant posé la question. Dans tous les cas, l'ensemble des questions/réponses sont affichées sur le site Web du Distributeur sans identifier le demandeur.*

Aucune interprétation, révision ou autre communication du Distributeur concernant le document d'Appel de propositions n'est valide à moins qu'elle ne soit transmise par écrit par le Représentant officiel.

Le Distributeur n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute information que le soumissionnaire obtient verbalement ou d'une autre source.